



Fédération nationale  
Des Vidéos des Pays et des Quartiers

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 8 novembre 2005

**Lieu :** Maison des associations du 13<sup>ème</sup> arrondissement, 13, rue Caillaux, 75013 Paris.

**Date :** mardi 8 novembre 2005.

**Heure :** 16h à 17h

**Participants :**

<b>Structure</b>	<b>Représentant</b>	<b>Mandat</b>
Airelles Vidéo	Nicole ALIX	
Aldudarrak Bideo	Ximun Carrere	
Canal Nord	Vincent Aguano	
Couleurs Cantal		Télé Millevaches
O2Zone TV (Airbel)	Antoine Dufour	
Objectif 36		Dominique Fleurat
Riv'Nord	Patrick Laroche	
Télé Millevaches		Dominique Fleurat
Tele5000		Karine Pichon Bonnot
Trégor Vidéo	Loïc Chapron	
TV 94	Aurélien Gaucherand & Marie Lima	
Téléplaisance	Navaroo	
TGB	Karine Pichon-Bonnot & Christelle Legall	
Vidéon		Nicole Alix

<b>Individuels</b>		
Eric Falconetti		Antoine Dufour
Dominique Fleurat	Dominique Fleurat	
Guy Pineau	Guy Pineau	
Christian Pradié		
Xavier Petit		Patrick Laroche

<b>Absents non représentés</b>
Alice Coopératif Concept
Association Ciné Village
Canal Est
Maillebois TV
Télé Baie de Somme
Télé Centre Bernon
Télé du Val d'Argent
Christian Pradié
TLC



### **Objet de cette assemblée générale extraordinaire : Modification de statut**

Contexte : La Fédération souhaite modifier son objet social. A ses missions habituelles elle veut ajouter la défense des intérêts des télévisions associatives.

La présidente, Nicole Alix, présente donc de modifier l'article 2 des statuts de la Fédération des Vidéos des Pays et des Quartiers, en ajoutant la phrase suivante :

« Elle se donne également pour mission la défense du principe et du droit de la télévision associative, et la défense des intérêts des associations à vocation télévisuelle ou audiovisuelle afin d'assurer la pleine reconnaissance de celles-ci dans les paysages audiovisuels national, local et européen. »

**Vote : la proposition est votée à l'unanimité.**

Nouvel article :

**Article 2.** Les Vidéos des Pays et des Quartiers est une fédération qui regroupe des structures et des individus s'attachant à favoriser la communication audiovisuelle de proximité. Son but est de promouvoir et de développer leurs actions individuelles et collectives en matière de production, de diffusion et de distribution. Elle se donne également pour mission la défense du principe et du droit de la télévision associative, et la défense des intérêts des associations à vocation télévisuelle ou audiovisuelle afin d'assurer la pleine reconnaissance de celles-ci dans les paysages audiovisuels national, local et européen.